RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 13 avril 2021 à 19h00

Note de synthèse - BUDGET

Délibérations

Finances

1. Approbation du compte de gestion 2020 (PJ01)

Le compte de gestion est le document de synthèse de l'ensemble des mouvements comptables effectués au cours de l'exercice : encaissements des recettes, paiement des dépenses, établissements des opérations d'ordre non budgétaires. Le compte de gestion est établi par le comptable de la commune et fait état de la situation de l'exercice clos. Les articles L2343-1 à L2343-10 du Code Général des Collectivités Territoriales encadrent les dispositions du compte de gestion.

Le compte de gestion est soumis à approbation du conseil municipal.

Le compte de gestion justifie l'exécution du budget et, à ce titre, présente des comptes en conformité avec les écritures du compte administratif. Il se résume à travers le tableau suivant :

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2019 reporté	110 049,88 €			421 796,89 €
Part affectée à l'investissement 2020			117 540,30 €	
Réalisations 2020	178 964,01 €	159 888,10 €	1 240 670,72 €	1 424 532,84 €
Résultat exercice 2020 ≠ entre recettes et dépenses	19 075,91 €			183 862,12 €
Résultat de clôture	**129 125,79 €**			**488 118,71 €**

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **APPROUVER** le compte de gestion 2020 du budget principal

2. Vote du compte administratif 2020 (PJ02)

Le compte administratif est le document de synthèse budgétaire établi en fin d'exercice par l'ordonnateur à partir de sa comptabilité. Le Maire y expose les résultats de l'exécution budgétaire. Les informations que contient le compte administratif sont concordantes avec celles présentées par le comptable public dans le cadre de son compte de gestion.

Les grandes masses de l'exécution du budget principal 2020 sont les suivantes :

+ Recettes de fonctionnement	1 424 532,84 €	1424,5 k€
- Dépenses de fonctionnement	1 240 670,72 €	1240,7 k€
+ Reprise du résultat 2019	304 256,59 €	304,3 k€
= TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	**488 118,71 €**	**488,1 k€**

- Dépenses d'investissement	178 964,01 €	179,0 k€
- Dépenses d'investissement (restes à réaliser 2020)	15 271,21 €	15,3 k€
+ Recettes d'investissement	159 888,10 €	159,9 k€
+ Recettes d'investissement (restes à réaliser 2020)		
+ Reprise du résultat d'investissement 2019	-110 049,88 €	-110,0 k€
= TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**-144 397,00 €**	**-144,4 k€**

= RESULTAT DE L'EXERCICE	**343 721,71 €**	**343,7 k€**

Le résultat de l'exercice 2020 s'établit ainsi à 343,7 k€ (contre 304,3 k€ en 2019).

La note suivante détaille les différents postes de l'exécution budgétaire 2020.

1. La section de fonctionnement

1.1. Les recettes de fonctionnement

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	% réal.
Impôts (TH, TF)	750,4 k€	793,9 k€	810,0 k€	804,1 k€	99,27%
Droits de mutation	77,6 k€	68,8 k€	17,5 k€	38,9 k€	222,29%
Autres impôts (électricité…)	23,0 k€	31,2 k€	25,0 k€	31,3 k€	125,20%
DGF	164,8 k€	161,5 k€	157,7 k€	157,7 k€	100,00%
Produits liés aux activités sportives	103,6 k€	110,3 k€	55,0 k€	71,7 k€	130,36%
Produits liés au périscolaire	47,6 k€	48,9 k€	28,0 k€	37,5 k€	133,93%

Locations immobilières	230,3 k€	223,2 k€	209,0 k€	217,6 k€	104,11%
Autres produits	83,5 k€	80,0 k€	52,0 k€	65,7 k€	126,35%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 480,8 k€	1 517,8 k€	1 354,2 k€	1 424,5 k€	105,19%

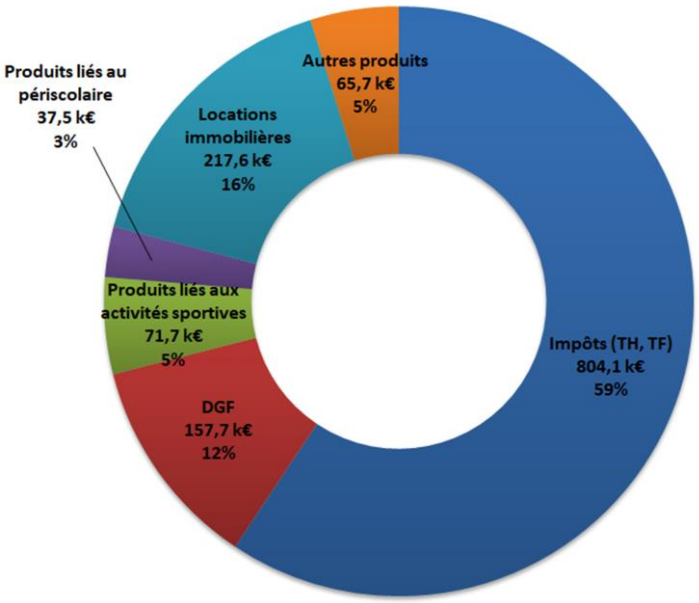

- Les impôts directs représentent plus de la moitié des recettes de fonctionnement de la commune (59%) ;
- La DGF est en diminution depuis 2017 et est conforme au montant inscrit lors du budget primitif ;
- Le budget communal est aussi alimenté par les revenus des locatifs (sociaux et commerciaux). Ces revenus pèsent d'ailleurs 16% dans le panier des recettes de fonctionnement.
- Les produits liés aux activités sportives et au périscolaires avaient été inscrites au regard des réalisations 2019 mais aussi en prenant en compte les conséquences de la crise sanitaire du COVID19 ; la réalisation dépasse les prévisions sans toutefois atteindre les chiffres 2019 du fait de la crise sanitaire.

Les autres produits sont composés des redevances pour stationnement, par les remboursements maladie, par des subventions ou encore du FCTVA de fonctionnement.

1.2. Les dépenses de fonctionnement

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	% réal.
Charges de personnel	636,6 k€	578,9 k€	632,0 k€	542,3 k€	85,8%
Charges à caractère général	407,6 k€	326,0 k€	455,7 k€	382,8 k€	84,0%
Subventions et indemnités	240,5 k€	225,4 k€	237,1 k€	211,0 k€	89,0%
Intérêts de la dette	37,8 k€	39,2 k€	45,0 k€	36,5 k€	81,1%
Charges exceptionnelles	0,6 k€	0,4 k€	4,0 k€	6,0 k€	150,0%
Autres	56,4 k€	64,9 k€	66,7 k€	62,1 k€	93,1%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 379,5 k€	1 235,0 k€	1 440,5 k€	1 240,7 k€	86,1%

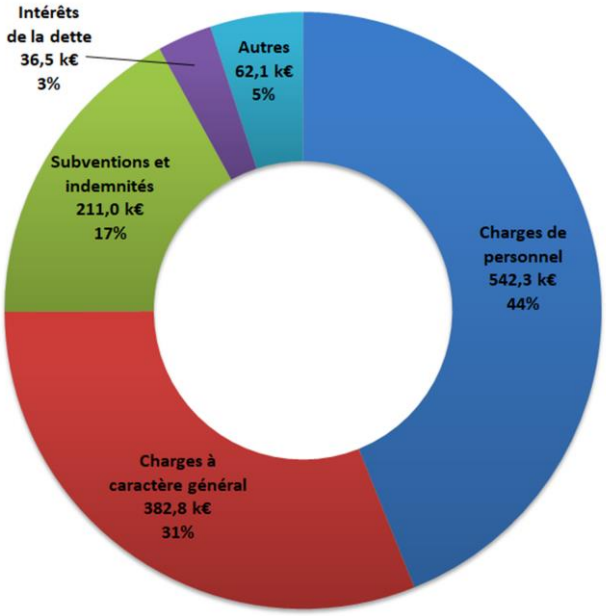

- Les charges de personnel sont en diminution par rapport à 2019 du fait du départ du responsable des services techniques et de la directrice générale des services, remplacée qu'en fin d'année.
  La maîtrise de ce poste de dépenses est indispensable, au regard de son poids dans les dépenses de fonctionnement (44%).

- Les charges à caractère général (prestations de services, fournitures, fluides…) sont en légère augmentation, notamment du fait des dépenses liées au COVID19 (masques, gels…).
  La maîtrise de ce deuxième poste de dépenses est lui aussi indispensable.

- Les charges exceptionnelles ont largement dépassé la prévision budgétaire ; il s'agit des loyers offerts aux exploitants des locaux commerciaux du fait de la crise sanitaire.

1.3. Les soldes intermédiaires de gestion

	BP 2018	BP 2019	BP 2020
+ Produits de gestion courante	1 410 k€	1 382 k€	1 354 k€
- Charges de gestion courante	1 400 k€	1 356 k€	1 395 k€
= Epargne de gestion	**10 k€**	**26 k€**	**-41 k€**
-Charges financières	56 k€	45 k€	45 k€
= Epargne brute	**-46 k€**	**-19 k€**	**-86 k€**
-Remboursement du capital de la dette	152 k€	115 k€	115 k€
= Epargne nette	**-198 k€**	**-134 k€**	**-201 k€**

Les soldes intermédiaires de gestion permettent de faire ressortir la capacité budgétaire de la commune à réaliser des investissements.
On note une dégradation des épargnes à partir 2020. Face à la crise sanitaire du COVID 19, la commune a dû faire face à des dépenses de gestion courantes plus importante qu'en 2019.

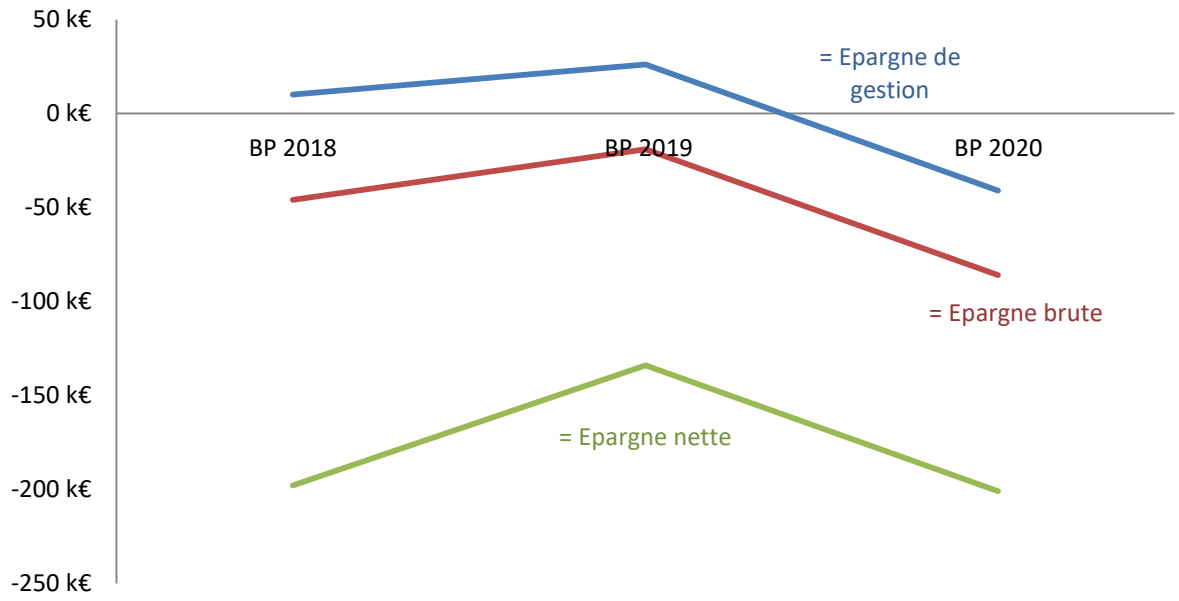

2. La section d'investissement

2.1. Les dépenses d'investissement

	BP 2020	CA 2020	RAR 2020	TOTAL
Dépenses d'équipement	134,3 k€	48,2 k€	15,3 k€	63,5 k€
Rbt capital dette (dont caution)	119,5 k€	111,2 k€		111,2 k€
TOTAL DEPENSES RELLES INV.	**253,8 k€**	**159,4 k€**	**15,2 k€**	**174,7 k€**

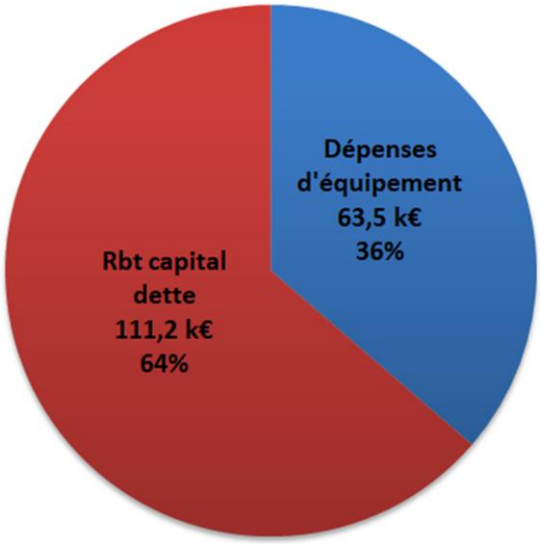

La commune consacre 64% de ses crédits d'investissement à rembourser la dette contractée soit 114,9 k€ (dont caution), contre 68% en 2018.

Le fort endettement de la commune pénalise encore fortement les investissements de la commune qui se limitent à 36%.

2.2. Les recettes d'investissement

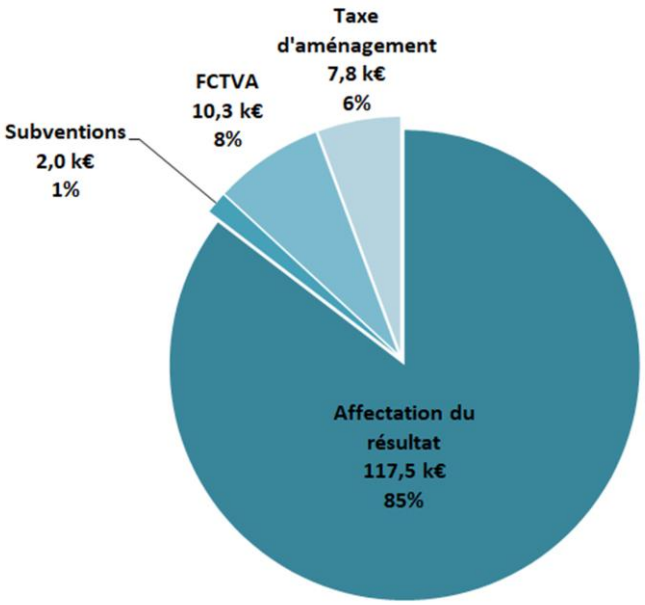

Les investissements de la commune sont quasiment exclusivement financés par l'épargne de la collectivité (virement de la section de fonctionnement, affectation du résultat de l'année dernière…).

La commune a perçu très peu de subventions en 2020, du fait du changement de mandature ; les projets engagés en 2020 recevront les subventions en 2021.

La commune a également reçu de la FCTVA (10,3 k€) et de la taxe d'aménagement (7,8 k€)

La commune n'a pas tiré de nouvel emprunt.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- **VOTER ET ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget principal et ses annexes.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2020

La reprise du résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement N-1 en tenant compte des restes à réaliser, en dépenses et en recettes, de cet exercice.
- Le solde disponible peut dès lors être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement. Il est proposé d'inscrire ce solde en recettes de la section de fonctionnement.

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de la section de fonctionnement 2020	183 862,12 €
Résultat reporté de l'exercice 2019	304 256,59 €
Résultat de clôture à affecter	**488 118,71 €**

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de la section d'investissement 2020	-19 075,91 €
Résultat reporté de l'exercice 2019	-110 049,88 €
Résultat d'investissement hors RAR (001)	**-129 125,79 €**
Restes à réaliser : dépenses d'investissement	15 271,21 €
Restes à réaliser : recettes d'investissement	0,00 €
Résultat d'investissement avec RAR	**-144 397,00 €**

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	**144 397,00 €**
Excédent reporté à la section de fonctionnement (002)	**343 721,71 €**

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **ACCEPTER** la reprise du résultat 2020 du budget en autorisant les écritures suivantes :

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	343 721,71 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	129 125,79 €
Couverture du besoin de financement (1068)	144 397,00 €

4. Vote des taux d'imposition 2021

Le budget principal de la commune est essentiellement alimenté pour sa section de fonctionnement par des impositions locales et par des concours financiers de l'Etat. La commune perçoit comme produits fiscaux suivants :

- *Taxe d'habitation* : la commune ne perçoit plus de taxe d'habitation pour les résidences principales. Elle continue toutefois de percevoir la taxe d'habitation pour les résidences secondaires (son taux est toutefois figé jusqu'en 2022 inclus) ;
- *Taxe foncière sur les propriétés bâties* : pour compenser la suppression de la TH, les communes bénéficient du transfert du taux de foncier bâti (TFB) du Département.
  Ainsi, le nouveau taux de TFB communal sera égal à la somme du taux départemental 2020 et du taux communal 2020.
  Pour la commune de Conches-sur-Gondoire, le nouveau taux sera le taux de TFPB de 22,70 % auquel s'additionne le taux du département 18 %, soit un taux de référence de 40,70 % ;
- *Taxe foncière sur les propriétés non bâties*.

Il appartient chaque année au conseil municipal de se prononcer sur le taux de ces impositions, au regard des bases fiscales prévisionnelles et de l'équilibre budgétaire. Il est proposé de maintenir les taux soit :

	2018	2019	2020	2021
TH résidences principales	12,60%	12,60%	12,60%	
TH résidences secondaires				12,60%
TFB	22,70%	22,70%	22,70%	40,70%
TFNB	68,05%	68,05%	68,05%	68,05%

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE MAINTENIR** le taux de taxe d'habitation pour 2021 à 12,60% pour les résidences secondaires ;
- **DE MAINTENIR** le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2021 à 22,70% auquel est ajouté le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 18%, soit 40,70% ;
- **DE MAINTENIR** le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 2021 à 68,05%.

5. Vote du budget primitif 2021 (PJ03)

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

La commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2020 après approbation du compte administratif 2020, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Conformément au rapport d'orientations budgétaires, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2021. L'équilibre par section du budget primitif 2021 s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Inscriptions nouvelles fonctionnement	1 703,6 k€	1 359,9 k€
Reprise du résultat N-1		343,7 k€
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	**1 703,6 k€**	**1 703,6 k€**
Inscriptions nouvelles d'investissement	320,2 k€	464,6 k€
Restes à réaliser N-1	15,3 k€	0,0 k€
Déficit d'investissement N-1	129,1 k€	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	**464,6 k€**	**464,6 k€**
TOTAL BUDGET VILLE	**2 168,2 k€**	**2 168,2 k€**

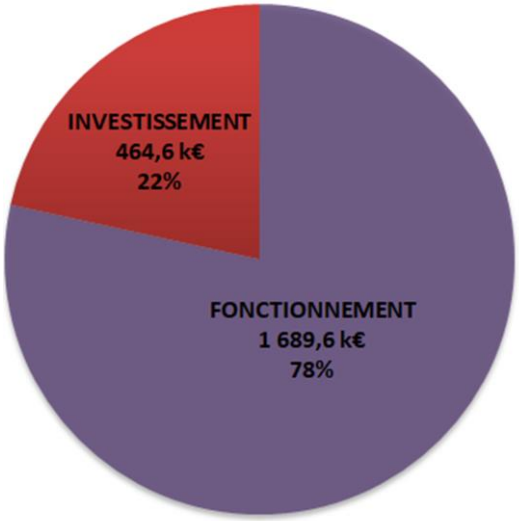

La commune fait le choix de poursuivre ses efforts dans les projets structurants de la commune, en consacrant 22% de son budget à l'investissement (contre 19% en 2020).

La part de fonctionnement reste toutefois élevée, notamment du fait d'une volonté de doter le service technique des moyens nécessaires à un entretien régulier de la commune.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire détaille ci-joint le budget primitif pour l'exercice 2021. Ce dernier a été présenté à la commission finances le 6 avril 2021.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **ADOPTER** le budget primitif du budget de la commune pour l'exercice 2021.